



CS – 1.06
Débat d'orientation budgétaire
pour l'exercice 2006

Réunion du Comité Syndical
du mercredi 14 décembre 2005

RAPPORT
 présenté par M. Emile GEHANT
 Président

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3.500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

La teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération de l'assemblée. Celle-ci n'a cependant pas de caractère décisionnel, elle a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

§ § § §

Introduction

Le contexte économique et financier, ainsi que les mesures prises par le Gouvernement et le Parlement, notamment dans le cadre de la Loi de Finances Initiale (LFI), pour l'infléchir, influent directement sur la situation financière des collectivités locales dont les ressources sont principalement constituées du produit de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Il en va un peu différemment pour le SERTRID, syndicat mixte fondé sur le principe de spécialité, dont les compétences sont, pour l'heure, limitées, d'une part au transport à partir des quais de transfert et au traitement par incinération des déchets ménagers et d'autre part, à la collecte et au traitement des déchets verts.

Un environnement économique contrasté

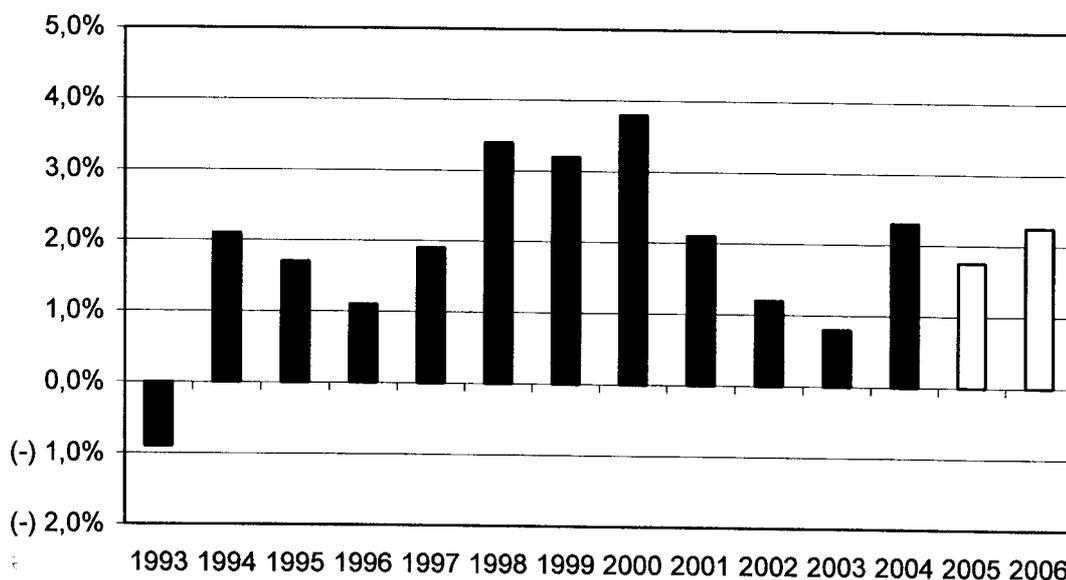
L'économie américaine enregistre depuis plusieurs trimestres des taux de progression du PIB supérieurs aux taux moyens observés au cours des décennies antérieures. Pour éviter la surchauffe et contenir les tensions inflationnistes alimentées par l'envolée des cours du pétrole, la réserve fédérale a engagé un cycle de resserments monétaires qui a progressivement amené le taux des fonds fédéraux au niveau de 4 % quand celui de la Banque Centrale Européenne (BCE) reste stable à 2 %.

L'Europe à la suite du fort ralentissement consécutif à l'éclatement de la bulle spéculative sur les valeurs de nouvelles technologies et les attentats du 11 septembre 2001, enregistre des taux de progression du PIB qui ne permettent pas de réduire le chômage notamment en Allemagne, en France et en Italie.

Les exportations qui ont longtemps servi de moteur aux économies françaises et allemandes ont dû faire face à la revalorisation de l'euro contre le dollar américain et au développement de la concurrence des pays de l'Est de l'Europe, ainsi qu'à celle des pays asiatiques et plus particulièrement de la Chine.

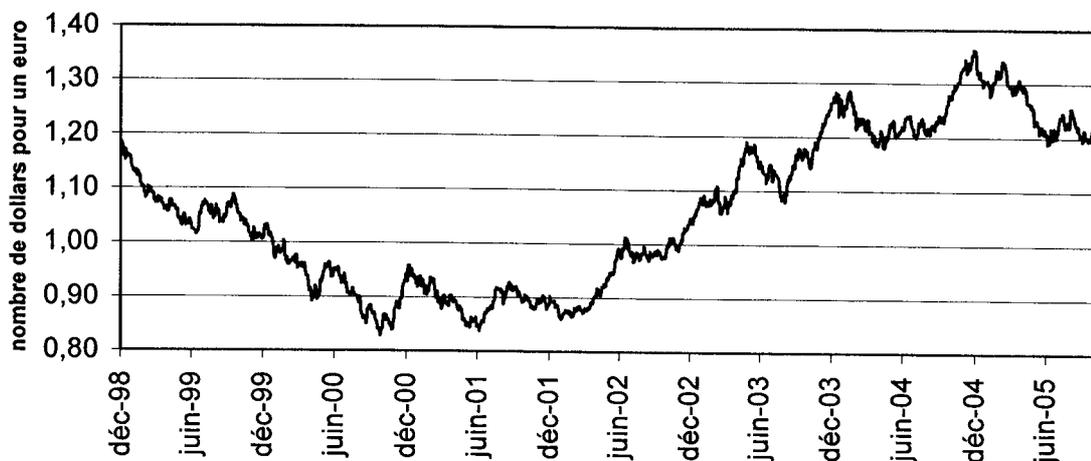
Dans l'hexagone, après trois années (1998, 1999 et 2000) de progression du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) à un rythme supérieur à 3 % en volume, l'effet conjugué de l'éclatement de la bulle spéculative constituée autour des valeurs boursières de haute technologie, des attentats du 11 septembre 2001 et de l'intervention militaire américaine en Irak a entraîné un fort ralentissement de l'activité économique internationale, l'année 2003 se clôturant en France par une croissance de 0,5 %. La Loi de Finances Initiale pour 2006 a été bâtie sur une progression optimiste de 2 à 2,5 %.

Graphique 1 - Croissance du P.I.B. en volume



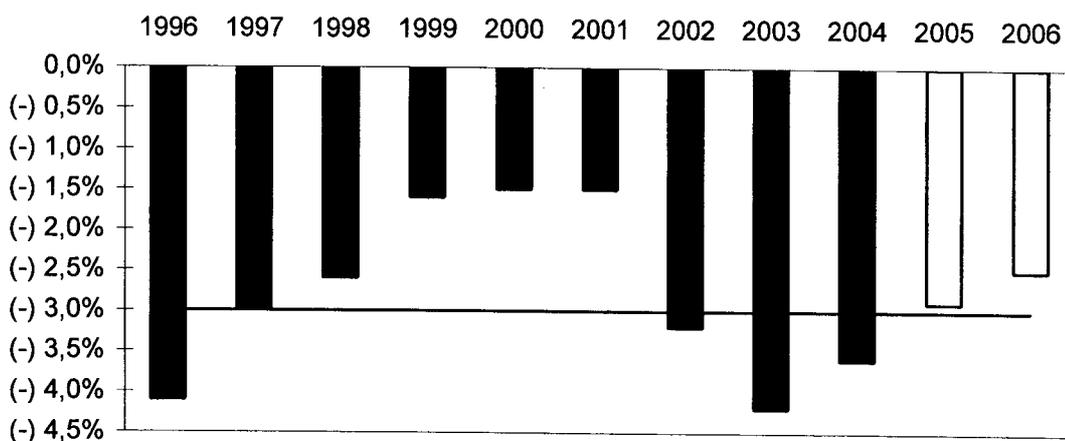
Le ralentissement de l'activité et ses effets sur l'emploi d'une part et le renchérissement de la facture énergétique d'autre part contribueront à atténuer l'effet d'entraînement de l'investissement des entreprises (graphique 2 – évolution de la parité Euro/Dollar – source Banque de France).

Graphique 2 - Parité Euro / Dollar US

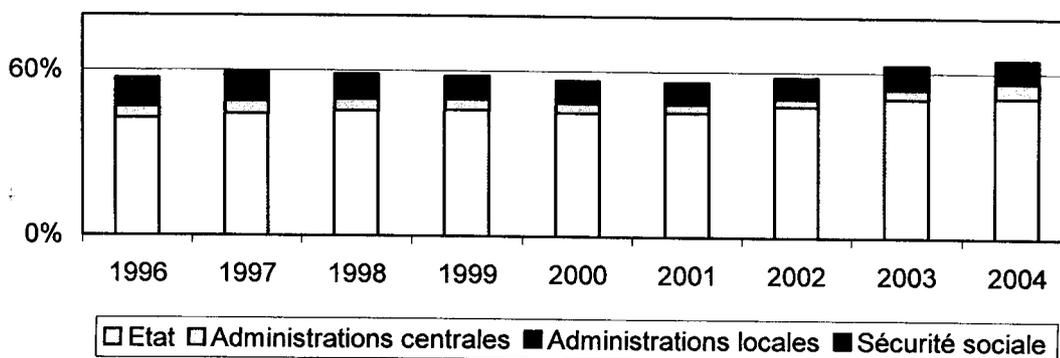


Contrainte par le pacte de stabilité et les critères de convergence économiques du traité de Maastricht pour contenir les déficits publics, la marge de manœuvre de l'Etat français est réduite (graphique 3 – évolution des déficits publics ; graphique 4 – évolution de la dette publique – source INSEE) et l'impasse budgétaire limite les mesures de relance de l'activité économique, notamment en matière de recherche et de développement, instrument privilégié de la compétitivité internationale.

Graphique 3 - Défis publics



Graphique 4 - Dette publique



La situation du SERTRID

Les ressources du SERTRID dépendent de la masse des déchets ménagers, elle-même fonction de l'importance de la population, de ses habitudes de consommation ainsi que des différentes filières de traitement. L'évolution des modes de vie et les pratiques commerciales contrebalancent largement l'érosion de la consommation des ménages et le développement des pratiques civiques en faveur du tri sélectif. Nationalement, les volumes collectés continuent de progresser au rythme de 1 % à 2 % par an.

Dans le grand Est, à l'horizon 2007, selon une carte récemment publiée par l'ADEME, le Territoire de Belfort sera le seul département à disposer d'installations susceptibles de traiter les déchets qu'il produit. Si le SERTRID et les collectivités qui le composent peuvent se féliciter de cette situation, force est de constater que, pour l'heure, ils n'ont pas été payés en retour, bien au contraire ...

Une directive de l'Union Européenne relative aux emballages et aux déchets d'emballages fixe, à l'échéance du 31 décembre 2008, des taux de recyclage, par nature de matériaux, qui imposeront un effort soutenu en matière de collecte et de tri sélectifs.

Alors que les difficultés nées du chantier de construction de l'usine viennent d'être surmontées par une croissance de son endettement, le SERTRID doit dès maintenant envisager de se doter d'un centre de tri et approfondir sa réflexion sur les caractéristiques des collectes qui alimenteront ses équipements.



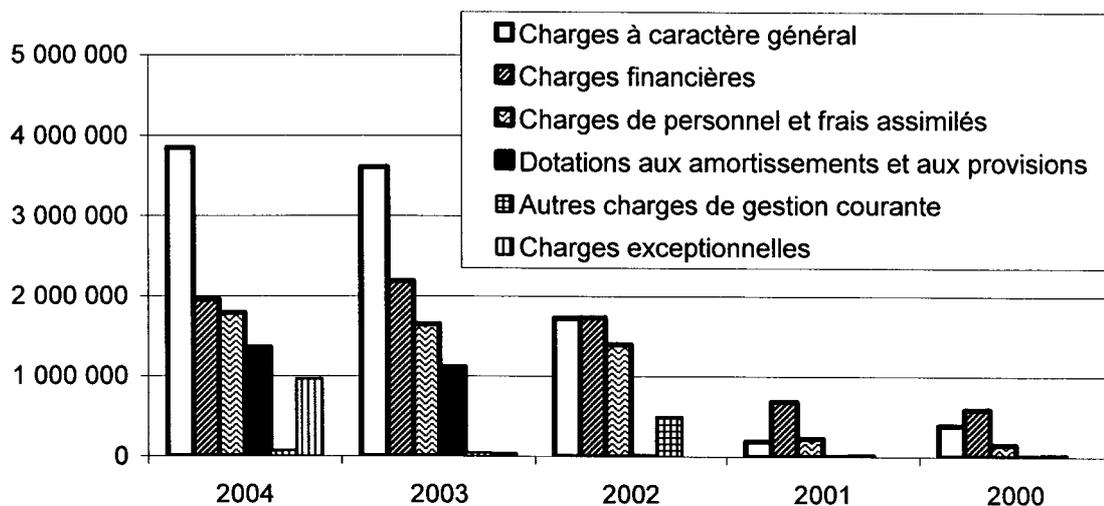
Dorénavant, la situation financière du SERTRID est assainie de l'incident CT Environnement et des contraintes budgétaires qui ont accompagnées le démarrage de l'Ecopole (report de la date de fermeture des décharges, phase d'essais industriels de l'usine d'incinération).

Pour la période 2000 / 2004, la présentation d'une analyse financière détaillée n'aurait guère de sens, tant elle a été marquée par les bouleversements budgétaires liés à la réalisation de l'Ecopole et aux vicissitudes qui ont accompagnés les travaux et le démarrage de l'exploitation.

La présentation de quelques graphiques (quatre Graphes suivants) permet justement d'illustrer l'ampleur de l'évolution des derniers exercices budgétaire et les efforts consentis par les collectivités membres et leurs habitants.

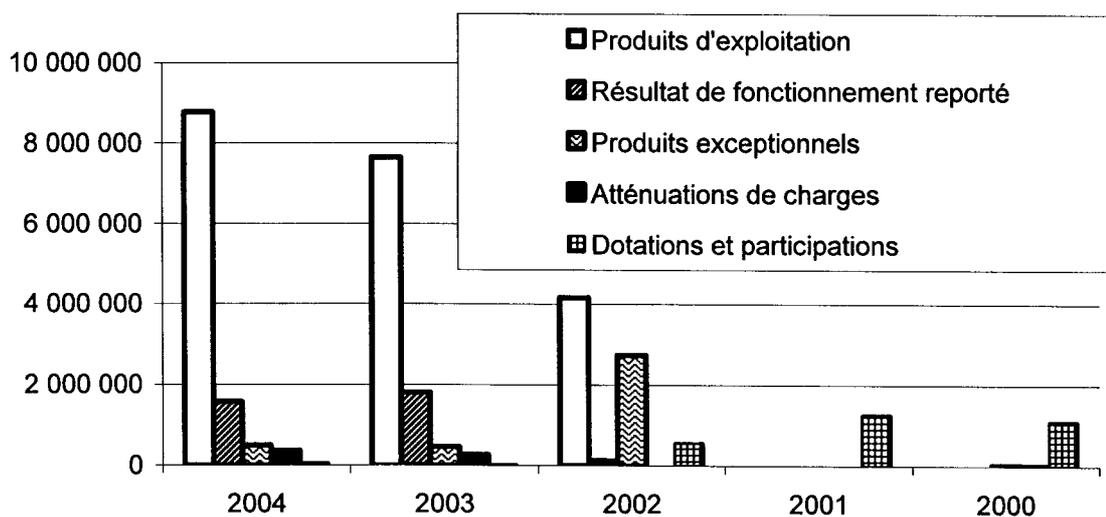
La dette, avec un encours de plus de 58 millions d'euros, accapare une part importante des ressources : l'annuité des emprunts atteindra ainsi près de 3 millions d'euros en 2006. Plusieurs emprunts ont fait l'objet de contrats de couverture des risques de taux, mais près de 22 millions d'euros sont indexés et dans un contexte marqué par une reprise sensible de la hausse des prix, une intervention de la BCE pour juguler l'inflation par une hausse de ses taux d'intérêts se traduirait par plusieurs dizaines de milliers d'euros de frais financiers supplémentaires.

Evolution des dépenses de fonctionnement (Comptes administratifs)



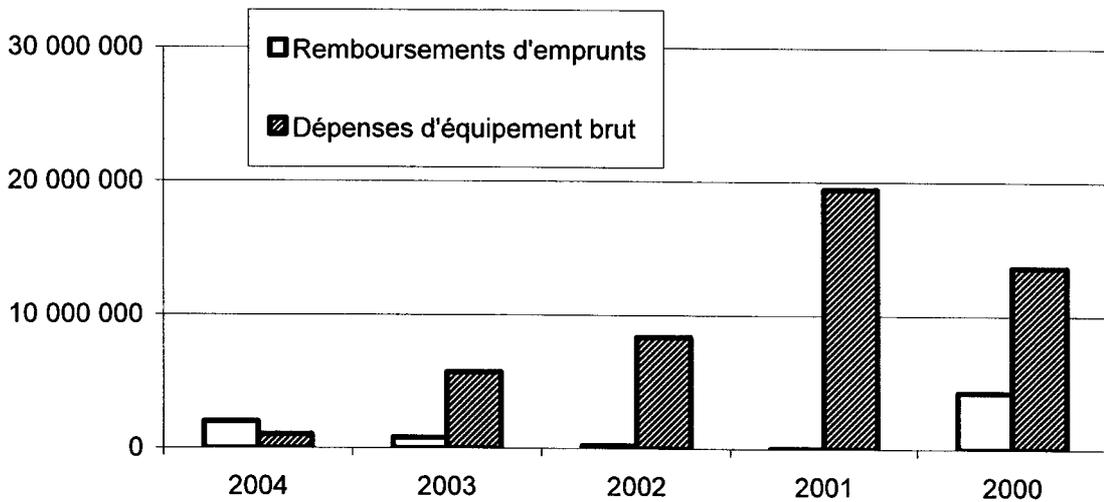
La forte croissance des dépenses et la profonde modification de leur hiérarchisation expriment clairement l'évolution d'un syndicat d'études vers un syndicat de réalisation. Pour autant, le volume global des dépenses tend à se stabiliser. Les charges financières, malgré leur importance, ont abandonné la première place aux fournitures et prestations de services nécessaires au fonctionnement des équipements. Les exercices 2003 et 2004 sont marqués par d'importantes dotations aux amortissements et aux provisions (créance CT Environnement).

Evolution des recettes de fonctionnement (Comptes administratifs)



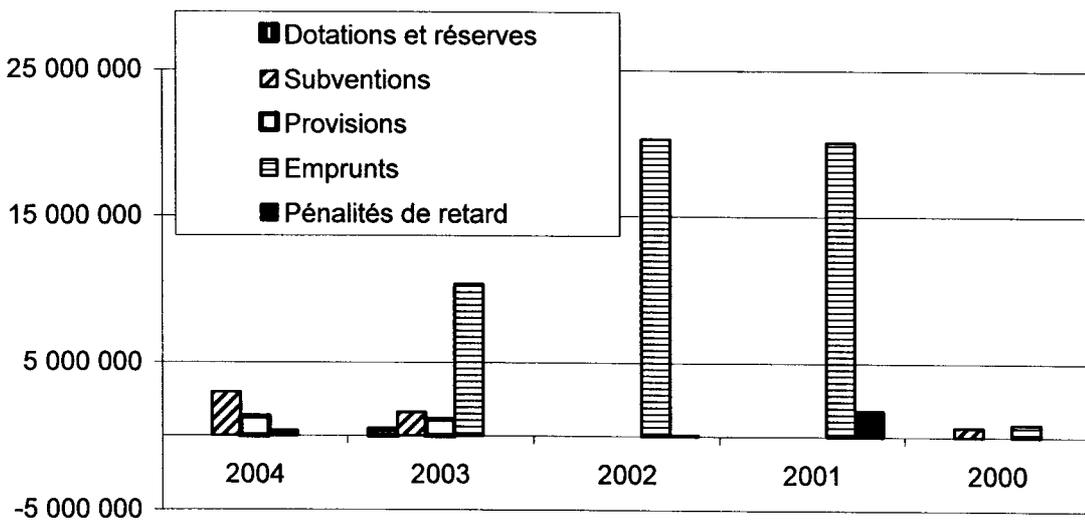
Les produits d'exploitation se sont substitués aux participations budgétaires des collectivités membres. L'exercice 2002 est également marqué, en produits exceptionnels, par la production du titre de recettes émis à l'encontre de CT Environnement.

Evolution des dépenses d'investissement (Comptes administratifs)



Les travaux de construction de l'usine et des quais de transferts marquent, decrescendo, les derniers exercices budgétaires. Les emprunts contractés pendant la phase d'études ont été remboursés en 2000 et la phase d'amortissement des nouveaux emprunts débute, progressivement en 2002. En 2004, le SERTRID engage de nouveaux investissements pour conforter les installations de l'usine.

Evolution des recettes d'investissement (Comptes administratifs)



Le financement des travaux de l'Ecopôle est presque exclusivement assuré par le recours à l'emprunt. Les subventions apparaissent, marginalement en 2000, 2003 et surtout en 2004, mêmes s'il reste encore à percevoir des fonds. Les provisions constituées à partir de 2003 et les pénalités de retard des exercices 2000 et 2001 ne sont, in fine, que des ressources internes directes ou indirectes en compensation d'un manque à gagner.

Le SERTRID - et avant lui le SETRID- a atteint les objectifs que ses collectivités membres lui avaient assignés :

- Création d'une structure permettant de répondre aux exigences de la Loi de 1992 réunissant tous les acteurs de la filière dans le département et au-delà,
- Etudes préalables et choix d'un site d'implantation d'une usine d'incinération des déchets ménagers,
- Conduite des études pré opérationnelles,
- Construction de l'usine et des quais de transfert pour assurer le convoyage de la majorité des déchets par voie ferroviaire,
- Mise en essais puis en exploitation de l'usine dans un contexte difficile.

Les difficultés budgétaires du démarrage ont été surmontées. Après quelques balbutiements, l'histoire du SERTRID s'inscrit maintenant dans une autre dimension : celle de l'exploitation d'un équipement industriel, celle au long cours du remboursement des emprunts contractés qui se mesure en décennies !

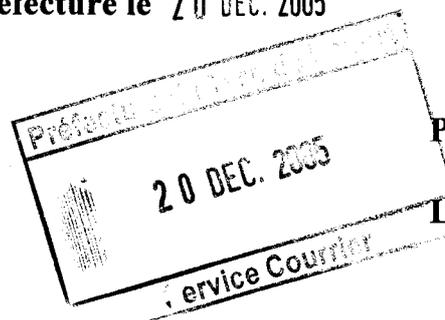
Le prochain terme, c'est le centre de tri et, le cas échéant, les collectes et leurs équipements associés. A priori, peu d'incertitudes, mais vraisemblablement une gestion lourde et contraignante qui, à nouveau, changerait l'échelle du SERTRID en le faisant passer de l'exploitation d'équipements industriels à la gestion de prestations de services urbains.

Après plusieurs années de stabilisation du prix de la tonne traitée, le SERTRID devra vraisemblablement envisager de le revaloriser en 2006, afin notamment de couvrir la croissance prévisible des ses frais financiers, de maintenir son équilibre d'exploitation et de dégager des marges pour financer ses projets futurs avec une part significative d'autofinancement.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **ADOPTE** les orientations budgétaires pour l'exercice 2006

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 20 DEC. 2005, conformément au C.G.C.T. Dépôt en préfecture le 20 DEC. 2005



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT